AMJ
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA | 39

MADE IN JURA
ADHÉRENT
160471

Les formations pour bien débuter

VOTRE MANDAT

MAIRES **ADJOINTS** **CONSEILLERS**

1ER SEMESTRE



Édito



Un nouveau mandat s'ouvre. Avec lui, des responsabilités renouvelées, des attentes accrues et un environnement qui n'attend pas.

Le monde dans lequel vous exercez vos fonctions se transforme à une vitesse sans précédent : évolutions réglementaires, mutations des territoires, complexité croissante des enjeux juridiques et financiers. Dans ce contexte, l'improvisation n'est plus une option. C'est précisément le sens de ce programme de formation du 1er semestre 2026, destiné aux maires, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Se former, c'est choisir d'agir en connaissance de cause. C'est se donner les moyens de décider, de convaincre, de porter des projets qui font sens pour votre territoire et les citoyens qui vous ont accordé leur confiance.

Venez au centre de formation de l'AMJ, vous échangerez avec vos collègues et repartirez avec des idées plus claires et des compétences utiles.

Sandrine Gauthier-Pacoud, Présidente

Sommaire :

Présentation des dispositifs de financement P3
Financement DIF élu P3
Financement collectivité P4
Formations décentralisées P5
Programmation formation P5

NOTRE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Fabrice CASTRO
Directeur



Aurélie NICOLAS
Assistante de direction-chargée de formation



Apolline SARRAZIN
Chargée de mission

03 84 86 07 07

formation@amjura.fr

LOCAUX ET OUTILS À DISPOSITION



La salle de formation est située au 1er étage à gauche au fond du couloir dans les locaux de l'AMJ au 2 rue de Pavigny à Lons-le-Saunier.
D'une superficie de 45m2, la salle est équipée d'un tableau interactif, Paperbord, et de la climatisation. Pour les formations nécessitant un outil informatique, un ordinateur portable peut être mis à votre disposition sur réservation préalable.
Accès Internet gratuit par Wifi: vous pouvez vous connecter au wifi dans la salle formation.
Accueil café / croissants et restaurant à proximité.

Clôture des inscriptions à J-12 ouvrés avant le jour de la formation
Programme complet et inscription : https://lc.cx/2026FRLS
L'AMJ vous accompagne **au 03.84.86.07.07**
Élus en situation de handicap : L'AMJ a mis en place une démarche d'inclusion : contactez-nous

Comment participer à une formation AMJ ?

I- JE CHOISIS UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT

I.I. Le DIFE – Droit Individuel à la Formation des Élus (sans participation financière de la collectivité)

Principe : chaque membre du conseil municipal et/ou communautaire bénéficie d'un compte personnel de formation, abondé annuellement pour financer les frais pédagogiques à hauteur de 400 €, dans la limite d'un plafond de 800 € cumulés.
Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont remboursés en sus selon le barème en vigueur pour les fonctionnaires d'État.
Procédure : l'élu engage sa démarche d'inscription de manière autonome, sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'autorisation du maire. L'activation préalable du compte formation est toutefois requise (voir procédure pages 4 et 5).
Champ d'application : sont éligibles l'ensemble des formations en lien avec l'exercice du mandat, ainsi que les formations à visée de réinsertion professionnelle.

I.II. Le financement par la collectivité

Principe : la commune ou l'EPCI inscrit à son budget primitif, à l'article 65315 « Formation des élus », une enveloppe comprise entre 2 % et 20 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des élus. Cette inscription budgétaire est une obligation légale.
Prise en charge de l'intégralité des frais par la commune.
Champ d'application : sont éligibles uniquement les formations inscrites dans la délibération relative à la formation des élus locaux, dans la limite des crédits inscrits au budget.

À noter : le DIFE constitue généralement la voie la plus directe pour accéder à une formation. Relevant de la sphère personnelle de l'élu, il n'engage en aucune façon les finances de la collectivité.

II- JE CHOISIS LA MODALITÉ D'INSCRIPTION CORRESPONDANTE AU FINANCEMENT

Modalité d'inscription **Financement par le DIF Élu**

MON COMPTE ELU

Pour vous inscrire à une formation organisée par l'AMJ et mobiliser votre DIF Élu, vous devez obligatoirement créer votre **Identité Numérique.**

Une fois votre Identité Numérique créée et activée, vous pourrez vous inscrire à la formation que vous souhaitez sur la plateforme **« Mon Compte Formation » via France Connect+.**

Tarif DIFE Élu
6h de formation 400€
3h de formation 200€
Non adhérent +20%

ÉTAPE 1 : Créer votre Identité Numérique

Pour créer votre Identité Numérique, **3 options** s'offrent à vous.

Option 1 : Bureau de Poste	Option 2 : France Identité	Option 3 : Le formulaire papier
Téléchargez l'application mobile « L'Identité Numérique La Poste » et complétez les informations demandées En bureau de Poste : faites-vous accompagner par un chargé de clientèle • Venez avec votre smartphone et votre carte d'identité • Repartez impérativement avec votre code à 4 chiffres	Vous détenez une carte d'identité récente format carte bancaire ? • Téléchargez l'application mobile « France Identité » et complétez les informations demandées • Prenez rendez-vous en mairie ou Maison France Service délivrant des CNI pour activer l'application	1. Créez d'abord votre compte formation sur https://www.moncompteformation.gouv.fr/ 2. Téléchargez le formulaire https://lc.cx/j4xKMu le compléter en NOIR et le signer, joindre la copie recto/verso de votre carte d'identité et de votre carte vitale 3. Envoyez le tout à l'adresse indiquée. Vous recevrez sous 10 jours une lettre recommandée vous permettant de vous inscrire à une formation sans FranceConnect+

ÉTAPE 2 : Se connecter à votre compte

- Rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr
- Pour vous identifier, cliquez sur France Connect+
- Cliquez sur le mode d'Identité Numérique ou France Identité créée préalablement
- Confirmez la demande de connexion en saisissant le code secret choisi au préalable

ÉTAPE 3 : S'inscrire à la formation

- Cliquez sur le lien de la formation reçu dans le mail d'invitation ou disponible sur le site internet de l'AMJ www.amjura.fr
- Vérifiez que la date affichée correspond (ou choisissez votre session si plusieurs dates) puis cliquez sur "Demander un devis" en bas de la page



- Complétez les éléments demandés puis validez votre dossier
- Une page doit s'afficher indiquant "**Votre dossier a été transmis à l'organisme de formation**"

ÉTAPE 4 : Confirmer votre dossier

- Une fois votre dossier validé par l'AMJ (deux jours), vous recevrez un mail indiquant "**Changement de statut de votre dossier**"
- Reconnectez-vous sur votre Compte Formation via France Connect+
- Cliquez sur l'onglet "Mes dossiers" puis sur "Demande de devis à valider" pour valider la prise en charge par le DIF Élu
- Confirmer que vous souhaitez mobiliser vos fonds élus
- Vous êtes bien inscrit ! Vous recevrez une convocation par mail une semaine avant la formation

Modalité d'inscription pour un financement par la collectivité

1. Contactez votre Maire ou votre Président d'intercommunalité et faites lui part de votre projet de formation
2. Il étudiera votre demande
3. Il prendra contact avec l'AMJ. Si accord validation et signature du devis par le Maire ou le Président
4. Une convocation par mail sera envoyée au stagiaire 1 semaine avant le début de la formation

TARIF COLLECTVITÉ PAR STAGIAIRE :

6h de formation si 3h 50% du prix

collectivité de moins de 100 habts	200€
collectivité de 100 à 499 habts	250€
collectivité de 500 à 999 habts	300€
collectivité / EPCI de plus de 1 000 habts	350€
collectivité non adhérente	560€

LES CRÉDITS FORMATION COMMUNES ET EPCI POUR 2026

Strate de population	Total indemnités théoriques annuelles (Maire + N adj.)	SEUIL PLANCHER 2 %	SEUIL PLAFOND 20 %
Moins de 100 habts	24604,08	**492,08€**	**4 920,82€**
De 100 à 499 habts	24604,08	**492,08€**	**4 920,82€**
De 500 à 999 habts	39268,68	**785,37€**	**7 853,74€**
De 1000 à 1499 habts	59112,6	**1 182,25€**	**11 822,52€**
De 1 500 à 2 499 habts	80204,52	**1 604,09€**	**16 040,90€**
De 2 500 à 3 499 habts	90750,48	**1 815,01€**	**18 406,61€**
De 3 500 à 4 999 habts	120780	**2 415,60€**	**24 156,00€**
De 5 000 à 9 999 habts	120780	**2 415,60€**	**24 156,00€**
De 10 000 à 19 999 habts	160310,4	**3 206,21€**	**32 062,08€**
De 20 000 à 29 999 habts	207170,04	**4 143,40€**	**41 434,01€**
De 30 000 à 39 999 habts	223447,68	**4 468,95€**	**44 689,54€**

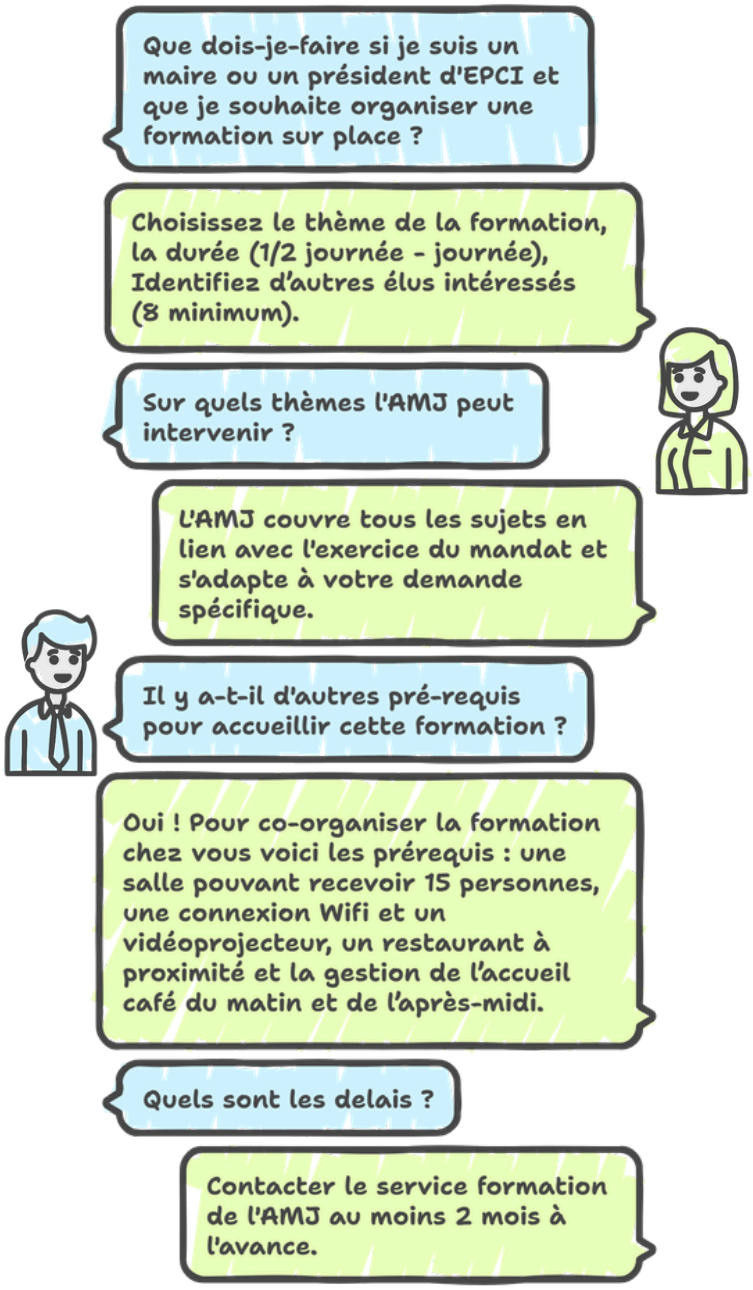
Programme formations du 1er semestre

AU SIÈGE DE L'AMJ

Date	Sujet	Page
Mardi 19 mai	Fonctionnement du conseil municipal	7
Mardi 26 mai	Pouvoirs de police du maire	8
Mardi 26 mai	Initiation à l'IA Générative	9
Mercredi 27 mai	Plan communal de sauvegarde	10
Jeudi 28 mai	Initiation aux finances communales	11
Lundi 22 juin	Initiation à l'IA Générative	9
Mardi 23 juin	Protocole et organisation de cérémonie	12
Lundi 29 juin	Initiation à la création de documents : Canva*	13
Jeudi 25 juin	Plan communal de sauvegarde	10
Jeudi 2 et vendredi 3 juillet	Les 12 travaux du Maire	6
Mardi 7 juillet	Fondamentaux de l'urbanisme	14
Jeudi 9 juillet 2026	Place et rôle des conseillers municipaux	15
Jeudi 9 juillet	Conduite de projets et de travaux*	16
Jeudi 16 juillet	Législation funéraire : les bases	17

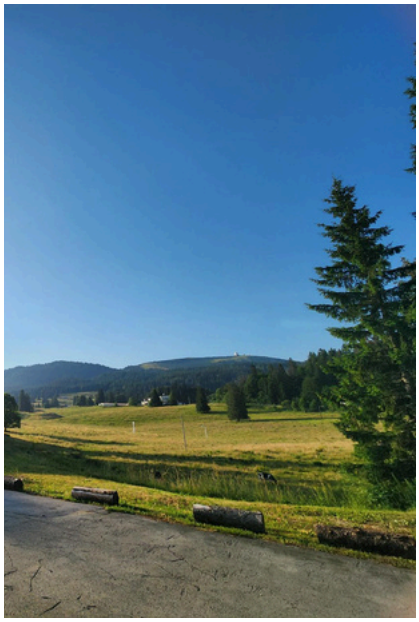
**Demi-journée*

DANS UNE COMMUNE OU EPCI



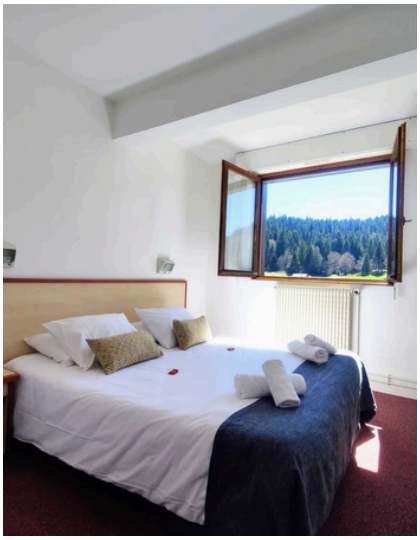
LES 12 TRAVAUX DU MAIRE 2025













Préinscription auprès de l'AMJ avant le 12 avril 2026



Les 12 travaux du Maire

Plongez au cœur d'une formation immersive conçue pour renforcer vos compétences d'élu. À travers des échanges enrichissants et des mises en situation concrètes, vous développerez votre posture, votre capacité à animer une équipe et à convaincre, le tout dans un cadre juridique maitrisé. Savoir mener un conseil, gérer les conflits d'intérêts ou de voisinage, la voirie et les chemins ruraux, autant de sujets juridiques à maitriser pour endosser pendant 2 jours le costume de maire.

JEUDI 2 ET VENDREDI 3 JUILLET

LIEU

Hotel Club côté Dole -
Les Rousses
Soirée conviviale jeudi soir et nuit à l'hôtel.

Préinscription auprès de l'AMJ avant le 12 avril

FORMATEURS

- Frédéric Duval, Expert en communication du secteur public depuis plus de 20 ans.
- Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,5/10

Formation présentielle
Durée : 10 heures (2 jours)
Tarif : 800€ (*Abondement collectivité DIFE recommandé)*

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Large tour d'horizon des missions du maire à travers des situations concrètes.
- 2 jours d'immersion pour renforcer ses capacités à communiquer et convaincre en maitrisant la réglementation juridique essentielle.
- Ouvert à tous les élus.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser les rôles et responsabilités du maire
- Maitriser les bases juridiques indispensables à l'exercice du mandat
- Appliquer des méthodes de communication et de gestion des conflits
- Élaborer une stratégie de communication conforme à vos valeurs

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- Prérequis
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- **Renforcer vos compétences sur les fondamentaux de la gestion communale**
 - I. Ordre du jour
 - II. Rôles et responsabilités
 - III. Conflits d'intérêts
 - IV. Relations associations
 - V. Voirie et chemin ruraux
 - VI. Conflits de voisinage
- **Développer un charisme authentique et inspirant pour être un élu écouté**
 - VII. Fédérer son équipe autour d'une vision commune
 - VIII. Argumenter et convaincre
 - IX. Communiquer avec impact à l'écrit comme à l'oral
 - X. Entrer pleinement dans le costume d'élu et adopter la « juste posture »
 - XI. Développer sa capacité à faire les choix pertinents et à les expliquer
 - XII. Assurer ses représentations avec confiance



Le fonctionnement du conseil municipal

Un conseil municipal efficace bien mené, c'est une commune protégée et des délibérations solides.
Maîtriser les règles de convocation, de quorum, de vote, de rédaction des délibérations et du procès-verbal, c'est éviter les pièges procéduraux qui peuvent invalider vos décisions voir mettre en cause la responsabilité des élus.

MARDI 19 MAI

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions à 28/04

FORMATEUR

Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales. Il est détenteur d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

Nouvelle formation

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Gérez l'ordre du jour et les formalités post-conseil pour des séances fluides et des décisions solides
- Formateur fort de 20 ans d'expérience et reconnu dans le domaine du droit des collectivités locales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les spécificités de la commune par rapport aux autres structures
- Énumérer les compétences propres du conseil municipal et celles du maire.
- Décrire le processus de préparation d'une séance de conseil, de la convocation à l'ordre du jour.
- Expliquer les règles de quorum et les modalités de vote lors d'une séance.
- Distinguer les formalités obligatoires post-conseil

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- Prérequis
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- **La commune et le conseil municipal dans leur environnement institutionnel**
 - Les communes et les intercommunalités
 - Rôle du conseil municipal et répartition des compétences entre les différents organes
 - Comprendre les différents types de délégations utiles au bon fonctionnement de la commune
- **Préparation du conseil municipal et règles de convocation**
 - Rôle des commissions et comités consultatifs dans la préparation des décisions/projets
 - Où et quand réunir le conseil?
 - Règles de convocation du conseil : délais, ordre du jour et modalités d'envoi
- **Le déroulé d'une séance de conseil**
 - Président et secrétaire de séance
 - Présence du public ou huis-clos et enregistrement/rediffusion de la séance
 - La vérification du quorum
 - Absence du maire/des élus et procurations
 - Déroulé de l'ordre du jour et vote des délibérations
 - Attention à la rubrique « questions diverses »
 - Précautions à observer en cas de conflit d'intérêts : les règles de déport
- **Les formalités à l'issue du conseil municipal :** PV, liste des délibérations, publicité et transmission au contrôle de légalité
- **Les droits des conseillers municipaux**
- **Le règlement intérieur du conseil**



Les pouvoirs de police du maire et des adjoints en pratique

Plongez au coeur des pouvoirs de police du maire ! Cette formation complète vous permettra de maîtriser le cadre légal, d'iden tifier les moyens d'action à votre disposition, et de perfectionner la rédaction des arrêtés de police avec l'aide de l'intelligence artificielle.
Ne manquez pas cette opportunité de renforcer vos compétences et d'exercer vos responsabilités avec confiance.

MARDI 26 MAI

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 05/05

FORMATEUR

Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales. Il est détenteur d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,3/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Nouveau : utilisation de l'intelligence artificielle pour rédiger des arrêtés municipaux
- Maîtrise complète du cadre légal et des moyens d'action pour exercer les pouvoirs de police

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le cadre légal et réglementaire des pouvoirs de police du maire
- Identifier les moyens d'action à disposition du maire pour exercer ses pouvoirs de police
- Distinguer les éléments essentiels pour la rédaction des arrêtés de police, et les apports de l'intelligence artificielle

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- Prérequis
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Venir avec son ordinateur portable

CONTENU DE LA FORMATION

- **Introduction aux Pouvoirs de Police du Maire :**
 - Bases légales et réglementaires
 - Rôle et responsabilités du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police
- **Distinction entre Police Administrative et Judiciaire :**
 - Définition et différences
 - Exemples d'application
- **Pouvoirs de Police Généraux et Spéciaux :**
 - Présentation des pouvoirs généraux et des pouvoirs spéciaux
 - Applications
- **Moyens d'Action à la Disposition du Maire :**
 - L'exécution d'office
 - Les astreintes et sanctions administratives
 - Les mesures coercitives
- **Rédaction des Arrêtés de Police :**
 - Techniques de rédaction claires et conformes aux exigences légales
 - Apports de l'intelligence artificielle dans la rédaction et l'optimisation des textes
 - Exercice pratique de rédaction d'arrêtés
- **Synthèse et Évaluation :**
 - Récapitulatif des points essentiels
 - Quiz final pour évaluer les connaissances
 - Échange sur les sujets nécessitant approfondissement



Initiation à l'Intelligence Artificielle Générative

Membre d'un conseil municipal, communautaire ou départemental. Vous souhaitez utiliser en toute autonomie des outils d'intelligence artificielle ? Vous découvrirez comment rédiger plus rapidement un mail, un courrier, synthétiser des documents, réaliser un compte-rendu de réunion à partir d'un enregistrement audio, ou encore créer des images.
Vous disposerez des bases techniques et des bonnes pratiques pour ne pas mettre en danger vos données et celles de votre collectivité.

MARDI 26 MAI
LUNDI 22 JUIN

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions à J-12

FORMATEURS

Animée par l'équipe de l'AMJ : Fabrice Castro, directeur, Aurélie Nicolas, assistante de direction en charge des formations, Apolline Sarrazin, chargée de mission numérique.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,4/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Initiation accessible à tous même si vous n'avez pas encore utilisé l'intelligence artificielle
- Formation animée par l'équipe de l'AMJ impliquée dans la diffusion des usages du numérique et de l'IA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les concepts fondamentaux de l'IA générative
- Appliquer l'IA générative dans l'exercice du mandat de l'élu

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Président, vice-président, conseiller communautaire
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Matinée :
 - IA Générative et besoins des élus
 - Création de comptes et découverte de l'outil Mistral.ai
 - Usages et protection des données
- Après-midi :
 - Ateliers variés sur les usages de l'IA au quotidien
 - Retours d'expériences



Rédiger ou actualiser le plan communal de sauvegarde

Ma commune doit-elle obligatoirement disposer d'un PCS? Ma commune est-elle prête à réagir rapidement et efficacement en cas d'événement de sécurité civile ? Comment m'organiser pour être prêt à sauvegarder ma population ? C'est l'objectif de la mise en place ou l'actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS).

MERCREDI 27 MAI
JEUDI 25 JUIN

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions à J-12

FORMATEUR

Intervenant ECTI :
Expert sur l'accompagnement des communes dans la mise en conformité de leurs obligations réglementaires.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,8/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Atelier interactif de rédaction du plan communal de sauvegarde de sa commune
- Expertise des intervenants auprès des maires ruraux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les enjeux du plan communal de sauvegarde
- Rédiger/actualiser en autonomie le plan communal de sauvegarde
- Planifier l'organisation nécessaire et adaptée à la commune

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Correspondant incendie et secours
 - Correspondant défense
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Présence indispensable du Maire
 - Pour chaque commune, il est conseillé au Maire de venir accompagné d'un ou deux élus qualifiés
 - Venir avec son ancien PCS (si existant)
 - Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- **Enjeux et méthode de rédaction d'un PCS**
 - Rappel de la réglementation
 - Pourquoi le PCS ?
 - Qui concerne-t-il ?
- **Identification des risques et appropriation des fiches actions :**
 - Risques majeurs notifiés : inondation, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain, météo, rupture de barrage, industriel, transport de matières dangereuses
 - Autres risques
- **Trame et chapitres du PCS :**
 - Environnement et spécificités de la commune
 - Organisation communale de crise
 - Alerte et information à la population
 - Moyens et ressources recensés
 - Modèle d'annuaire



Initiation aux finances communales

Cette formation est destinée notamment à tous les nouveaux élus qui souhaitent découvrir et comprendre l'environnement budgétaire, fiscal et financier d'une commune. Pour eux, l'objectif principal est d'établir et/ ou comprendre comment le budget est composé et ce qu'il contient.

JEUDI 28 MAI

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 07/05

FORMATEUR

SOLTERR a été créé par Alexis JORAM en 2025. Avec près de 20 ans d'expérience en tant que consultant puis directeur de société de conseil auprès des collectivités territoriales. Il est également élu d'une commune de 300 habitants, mais aussi intervenant en finances locales à l'Université de Bourgogne à Dijon et auprès de quelques associations d'élus.

Nouvelle formation

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Formation pédagogique animée par un formateur élu communal et DGS d'une ville
- Des cas pratiques et des illustrations sur la base des données budgétaires fournies par les participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la structure d'un budget et les particularités de la comptabilité publique territoriale
- Comprendre les différentes dépenses et recettes d'un budget
- Avoir une méthodologique pour réaliser un budget

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Venir avec son ordinateur portable sinon contacter l'AMJ
 - Venir avec les documents budgétaires de la commune : comptes de gestion, comptes administratifs, comptes financiers uniques ainsi que le dernier budget primitif
 - Venir avec les documents fiscaux : état de vote des taux 1259 COM

CONTENU DE LA FORMATION

- **Les généralités indispensables**
 - Le budget : fonctionnement & investissement
 - Les principes fondamentaux des finances locales
 - Les principales dépenses & recettes
 - Les documents budgétaires de l'année : du budget primitif au compte financier unique
 - Le calendrier budgétaire
- **Monter un budget (sur la base d'un cas concret)**
 - Connaitre le contexte des finances publiques
 - La reprise des résultats budgétaires de l'année précédente
 - Le travail préparatoire du budget primitif : la revalorisation des taxes, la fiscalité indirecte, les dotations, les recettes spécifiques, les investissements…
 - La connaissance indispensable de l'environnement financier
 - L'équilibre budgétaire



Le protocole et l'organisation d'une cérémonie

Une cérémonie réussie est une cérémonie qui a été soigneusement préparée et qui respecte des règles et principes clairs. En une demi-journée, vous apprendrez à organiser et conduire des cérémonies avec rigueur et solennité, en respectant le protocole républicain et les symboles de la République. Votre formateur est un ancien sous-préfet.

MARDI 23 JUIN

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 05/06

FORMATEUR

François VALEMBOIS, est formateur agréé par le ministère de l'Intérieur. Après avoir été Directeur général des services de villes puis Sous-préfet d'arrondissement, il se consacre aujourd'hui à la formation des élus locaux et des cadres des collectivités territoriales. Il intervient pour de nombreuses associations départementales de maires. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et guides pratiques de référence sur la gestion locale.

Nouvelle formation

Formation présentielle
Durée : 3 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Maîtrisez le protocole républicain (symboles, préséances) et organisez des cérémonies sans faille (logistique, gestion des imprévus)
- Formation pratique et concrète pour des événements solennels et réussis. Animée par un expert expérimenté

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le protocole républicain
- Respecter et utiliser les symboles républicains
- Savoir organiser matériellement une cérémonie
- Éviter les imprévus et gérer les conflits potentiels lors d'une cérémonie

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- Le protocole, les rangs et préséances lors des cérémonies
- Les symboles de la République : la cocarde tricolore, l'écharpe et l'insigne de maire, le drapeau tricolore, la Marseillaise, la devise républicaine, Marianne, le coq et le sceau, le portrait du Président de la République
- L'organisation des cérémonies commémoratives et patriotiques
- L'organisation des remises de décoration, inaugurations, événements de la vie
- Les invitations et réponses
- L'organisation des prises de parole, des réceptions et vins d'honneur



Initiation à la création de documents : Canva

Dans un monde où la communication visuelle prend de plus en plus d'importance, Canva est un outil simple et puissant qui permet à chacun de créer des supports divers. Que ce soit pour vos bulletins municipaux, vos publications sur les réseaux sociaux ou vos présentations, cette formation vous permettra d'exploiter tout le potentiel de Canva, même sans expérience préalable en design.

LUNDI 29 JUIN

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 11/06

FORMATRICE

Animée par Apolline, chargée de mission en communication et numérique à l'AMJ, passionnée par la création de visuels, elle vous guidera dans l'utilisation de Canva pour simplifier et dynamiser vos projets visuels. Elle est également détentrice d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.5/10

Formation présentielle
Durée : 3 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Nouveau : utilisation de l'intelligence artificielle pour rédiger des arrêtés municipaux
- Maîtrise complète du cadre légal et des moyens d'action pour exercer les pouvoirs de police

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux et les bénéfices de la création digitale pour les collectivités locales
- Découvrir les fonctionnalités de Canva pour concevoir des supports de communication attractifs
- Acquérir des bases pratiques pour créer des visuels efficaces et adaptés aux besoins des communes

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Président, vice-président, conseiller communautaire
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
- Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction à la communication visuelle : Les bénéfices de l'image dans la communication des collectivités (affiches, réseaux sociaux, newsletters)
- Présentation de Canva : Exploration des fonctionnalités clés pour personnaliser vos visuels avec des modèles, éléments graphiques et typographies
- Prise en main de Canva : Création de votre premier visuel, personnalisation d'un modèle
- Atelier pratique : Création d'une affiche événementielle et d'un visuel pour les réseaux sociaux ou d'un flyer
- Conclusion et échanges : Conseils pour améliorer vos visuels et ressources complémentaires



Les fondamentaux de l'urbanisme

La connaissance des enjeux de l'urbanisme au regard des récentes lois vous permettra de définir votre politique d'aménagement en prenant en compte notamment les obligations de réduction de l'artificialisation des sols. Concernant les autorisations d'urbanisme, vous disposerez également de pistes pour appréhender votre rôle dans le cheminement d'un dossier, en concertation avec le service instructeur. La fiscalité et les contentieux de l'urbanisme seront brièvement abordés.

MARDI 7 JUILLET

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 19/06

FORMATEUR

Nicolas FILLARDET, Consultant formateur en urbanisme. Ancien fonctionnaire d'État et Territorial, responsable de services urbanisme opérationnels pendant 18 ans. Parfaite connaissance du terrain et des enjeux de l'urbanisme. Adaptation des problématiques aussi bien pour les communes urbaines que rurales.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.8/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Une approche de terrain accessible à tous, sans être spécialiste de l'urbanisme
- Nombreux exemples
- Format participatif : échanges et réponses aux questions au fil de la présentation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations réglementaires d'urbanisme qui s'imposent à sa collectivité
- Savoir qualifier les types de demandes
- Savoir délivrer une autorisation d'urbanisme en fonction des compétences de sa collectivité
- Repositionner le rôle de la commune vis-à-vis du service instructeur

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Président, vice-président, conseiller communautaire
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
- Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- **Les documents d'urbanisme (matinée)**
 - Le contexte règlementaire (actualité de la loi « Climat et résilience » d'août 2021 qui définit le « zéro artificialisation nette »)
 - L'intérêt et les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - Les documents d'urbanisme à l'échelle de la collectivité : Le plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal ou communal / La carte communale / Le règlement national d'urbanisme (RNU) / Le plan d'occupation des sols (POS), forcément caduc
 - La compétence pour élaborer le document d'urbanisme
 - Le choix du service instructeur
- **Les autorisations d'urbanisme (après-midi)**
 - Le certificat d'urbanisme, acte d'information
 - Le champ d'application des autorisations d'urbanisme : déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA) et permis de démolir (PD)
 - Le cheminement d'un dossier et l'impact de la dématérialisation : Le dépôt en mairie / Le délai d'instruction / La composition du dossier / Les consultations (dont les gestionnaires de la voirie et des réseaux publics, l'avis du maire) / L'examen technique / La décision et ses conséquences
 - Les suites de la décision : Délai de validité / La fiscalité liée à l'urbanisme / Le contentieux de l'urbanisme



La place et le rôle des conseillers municipaux

La connaissance des enjeux de l'urbanisme au regard des récentes lois vous permettra de définir votre politique d'aménagement en prenant en compte notamment les obligations de réduction de l'artificialisation des sols. Concernant les autorisations d'urbanisme, vous disposerez également de pistes pour appréhender votre rôle dans le cheminement d'un dossier, en concertation avec le service instructeur. La fiscalité et les contentieux de l'urbanisme seront brièvement abordés.

JEUDI 9 JUILLET

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 23/06

FORMATEUR

Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales. Il est détenteur d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.7/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Formation pratique et interactive : études de cas concrets, échanges entre élus, et outils directement applicables dans votre commune.
- Formateur fort de 20 ans d'expérience et reconnu dans le domaine du droit des collectivités locales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir les principales missions du conseiller municipal
- Expliquer le fonctionnement du conseil municipal et la place du conseiller dans les processus de décision
- Identifier les droits et devoirs liés au mandat de conseiller municipal

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Président, vice-président, conseiller communautaire
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- **Contexte institutionnel et cadre légal**
 - Définition de la commune et des institutions locales
 - Le conseil municipal : composition, organisation, périodicité des réunions
- **Missions et responsabilités du conseiller municipal**
 - Rôle individuel et collectif
 - Responsabilité politique, administrative, civile et pénale
 - Relations avec le maire, les habitants, les services, et les autres élus
 - Délégations, commissions, groupes de travail
- **Droits et devoirs du conseiller municipal**
 - Droits à la formation, indemnité de fonction, protection juridique
 - Obligations : secret, déontologie, prévention des conflits d'intérêts
- **Fonctionnement du conseil municipal**
 - Ordre du jour et déroulement d'une séance
 - La prise de parole, le vote, la gestion des délibérations, la publicité des actes



Conduite de projets et de travaux dans une commune

Cette formation permet aux élus d'acquérir les notions de base indispensables au suivi des projets communaux dans le respect du droit. À travers l'étude de cas concrets, vous apprendrez à maîtriser les enjeux financiers et réglementaires. Profitez d'un partage d'expérience alliant l'expertise technique de l'ingénieur territorial à la vision stratégique d'un ancien maire.

JEUDI 9 JUILLET

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 23/06

FORMATEUR

Grégoire DURANT, Ingénieur génie civil, conducteur de Travaux dans le groupe Colas (TP) puis responsable, de la maîtrise d'ouvrage des travaux et de la maîtrise d'œuvre d'opérations routières, programmation et suivi budgétaire au sein du Département du Doubs. Élu local de 2001 à 2020, ancien Maire de Dampierre.

Nouvelle formation

Formation présentielle
Durée : 3 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Expertise terrain : Un formateur ancien maire et ingénieur en génie civil, responsable de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre au CD25
- Approche pragmatique : Études de cas concrets et mise à disposition de documents supports après la session

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Expliquer le vocabulaire technique et administratif ainsi que le rôle des différents acteurs d'un projet .
- Identifier les étapes clés du pilotage d'un projet, du diagnostic des besoins à la réception des travaux de voirie ou de bâtiments
- Appliquer une méthodologie de programmation budgétaire pour prioriser les opérations de la commune, du besoin au vote du budget (étude/travaux)

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Adjoint aux travaux
- **Prérequis**
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

1. **Fondamentaux et environnement technique**
 - Vocabulaire technique et administratif relatif aux opérations techniques de travaux.
 - Rappel des compétences des collectivités en termes de voiries et bâtiments.
2. **La conduite et le pilotage du projet**
 - Les enjeux d'un projet technique de sa programmation à sa réalisation.
 - Rôles et responsabilités des différents acteurs (élus, services techniques, partenaires).
3. **Stratégie et suivi budgétaire**
 - Diagnostics des besoins et critères de priorisation des opérations.
 - La programmation budgétaire : du besoin au vote du Budget Primitif (BP).



Législation funéraire : les bases

Cette formation permet d'acquérir les bases pour une gestion conforme du cimetière communal. Elle aborde de manière pragmatique les obligations légales, les procédures administratives et les bonnes pratiques à adopter. Le formateur, attentif aux réalités terrain des élus, adapte le contenu en fonction des demandes des élus.

JEUDI 16 JUILLET

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 29/06

FORMATEUR

Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales. Il est détenteur d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.7/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Tarif : voir page 3-4

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Formateur fort de 20 ans d'expérience et reconnu dans le domaine du droit des collectivités locales
- Clarté juridique, anticipation des règles et réponses sur mesure à vos questions

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les bases relatives à l'organisation et à la gestion des cimetières.
- Maitriser les obligations qui incombent à la commune et à la police funéraire du maire.
- Sécuriser les procédures et pratiques.

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- Les opérations funéraires :
 - les opérations funéraires consécutives au décès
 - l'inhumation, la crémation
- Le cimetière :
 - lieu de sépulture
 - police des funérailles
- Les concessions funéraires :
 - création et gestion des concessions
 - droits et obligations des concessionnaires
- Les cendres funéraires et leur destination :
 - le statut des cendres
 - les lieux de destination des cendres

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA | 39

ADHÉRENT 160471



AMJ 2 rue de Pavigny, 39000 LONS-LE-SAUNIER – SIRET: 33205093900062 – Numéro de déclaration d'activité: 27390115239 (21)
Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux renouvelé le 27 juin 2023
Tél. 03.84.86.07.07 – Mail formation@amjura.fr – Site https://amjura.catalogueformpro.com